



Département Ressources Humaines

Décision n°2024-21

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé de mission transition écologique-ingénierie énergies à la direction animation transition écologique

Réf. : 4.2.5

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction animation transition écologique, un emploi de chargé de mission transition écologique-ingénierie énergies, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

### 1/ Dans le domaine d'expertise spécifique Maîtrise de la demande en énergie :

- Coordonner et animer avec les communes un Servie en Énergie Partagé (SEP) dans le domaine d'expertise spécifique Maîtrise de la demande en énergie ;
- Mettre en œuvre les actions prévues dans le SEP, à savoir :
  - le suivi des consommations d'eau et d'énergie du patrimoine communal,
  - l'inventaire du patrimoine des collectivités et l'élaboration de fiches bâtiments,
  - les préconisations d'actions, d'orientations et d'améliorations énergétiques des équipements,
  - la réalisation d'audits énergétiques,
  - la rédaction et présentation de rapports de suivi et de préconisations,
  - la sensibilisation des usagers des bâtiments publics,
  - l'accompagnement au montage de dossiers, la rédaction de cahiers des charges et la consultation des entreprises,

- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des communes.
- Participer au réseau régional des CEP ;
- Contribuer au développement des énergies renouvelables thermiques dans le cadre d'un contrat de territoire avec l'ADEME ;
- Assurer le suivi administratif, technique et financier du Service en Énergie Partagée ;
- Être en charge du suivi et montage de groupements de commandes avec les communes dans le domaine de l'énergie ;
- Animer le comité de pilotage du SEP et participer aux réflexions sur l'offre d'ingénierie globale auprès des communes et à sa mise en œuvre.

**2) plus globalement, en matière de transition écologique :**

- Accompagner les directions de la Métropole et de la Ville de Nantes et le territoire dans une prise en compte renforcée de la transition écologique. Être porteur du croisement des expertises métiers au sein de la DATE ;
- Partager les grandes lignes et grands objectifs de transition écologique (PCAET, Projet Alimentaire Territorial, Biodiversité,...) : être l'interlocuteur privilégié par direction ou par acteur préféchés pour solliciter ou orienter vers la bonne expertise métier ;
- Participer aux revues de projets et autres instances décisionnelles internes des directions ou instances externes et porter un avis « transition écologique » ;
- Assurer et formaliser le reporting des projets suivis en interne afin de pouvoir donner un avis technique qui contribuera au visa transition écologique exigé pour les délibérations de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé de mission transition écologique-ingénierie énergies à la direction animation transition écologique est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**29 JAN. 2024**

Fait à Nantes, le **29 JAN. 2024**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL